

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 62

Artikel: Quelques remarques sur l'origine des noms des localités du Jura bernois
Autor: Ribeaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communication
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Quelques remarques sur l'origine des noms des localités du Jura bernois

Suite et fin.

Il faut rejeter également comme invraisemblables toutes les étymologies qui empruntent des racines à deux langues différentes. M. le curé Daucourt traduit *Soendorf*, nom allemand de *Courcelon*, par village du soleil, *curtis solis*. C'est absolument inadmissible ; le mot allemand *Solen* ou *Sohlen* n'a rien à faire avec le soleil. L'explication, donnée par Mgr Chêvre, du mot *Bellelay* : *bella tagie*, beau site, de l'allemand *Lage*, site, situation, n'est guère plus plausible, mais tout aussi fondée que celle mentionnée par Mgr Vautrey dans ses *Notices* : « belle laie », parce qu'une laie aurait en 1136 frayé le chemin à travers la forêt à un chasseur égaré. La légende à bien l'air d'avoir été imaginée après coup pour expliquer le nom donné au monastère. L'interprétation suivante qui a paru dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation (1857) me semble plus acceptable.

« Le mot *laie* n'existe pas encore au douzième siècle. Dans la traduction latine, on aurait dû dire *Pulchra porca*, tandis qu'on a dit *Bellelagia*. Le mot *lagia* était usité au moyen-âge : il signifiait chemin et se traduisait dans le français du temps par *l'ée ou lay ou leé*. *Layer les bois*, c'était les partager par des chemins. St Germain-en-Laye, près Paris,

tire son nom de la forêt voisine, percée de chemins. Je croirais donc, sauf meilleur avis, que Bellelay tire son nom des percées ou allées que l'on aura faites dans la forêt dont il était alors entouré. » Ajoutons que le mot *laie*, quoique peu usité, n'a pas disparu du dictionnaire français, qui le définit : route étroite dans un bois.

Plus bizarre encore que ces singuliers amalgames est la tendance, poussée autrefois jusqu'à la manie, de tout faire dériver du celtique. Les recherches modernes ont bien établi l'existence de mots céltiques dans les dénominations géographiques de nos contrées, mais ils sont peu nombreux. Nous citerons le mot *dun*, identique avec l'anglais *town*, qui se retrouve dans Thun, Yverdon, Moudon, etc. Mais à quoi bon rechercher des éléments céltiques dans *Courcelon* et en faire « un petit endroit où l'on cache quelque chose » ? Voilà assurément une cache bien gardée ! Nous serions plutôt disposés à voir dans *Courcelon*, comme dans les nombreux *Courcelles*, *Corcelles* et *Courcelette*, des diminutifs de *Court*. Hisely, dans sa « Notice sur l'étude des patois dans le but de rechercher les traces de l'idiome céltique parlé par les Helvétiens » arrive à la conclusion que les traces du céltique sont presque nulles dans la langue française. Les noms *Halle* et *Allaine* qu'on a voulu faire dériver du céltique sont des diminutifs de l'allemand *aa(nale, aalein)*. Dans la Suisse allemande, un grand nombre de ruisseaux et de rivières s'appellent *aa*. Citons comme exemples la *Melchaa*, la *Sarneraa*. Cette même désignation se retrouve dans une partie de l'Allemagne et même en Scandinavie.

Terminons enfin cet errata déjà trop long en mentionnant au moins une des étymologies tirées du sanscrit que Mgr Vautrey a cru devoir admettre dans ses *Notices historiques*. Bressaucourt signifie en sanscrit, sous sa forme pri-

mitive, Bersaleurt (en 1139), lieu où croît l'arbre robuste (de *barich*, *crescere*, *sala arbor robusta*, *quercus et curt, locus*). Pour moi, qui ne sais pas un traître mot de sanscrit, Bressaucourt est tout simplement la propriété de Bersal ou Bergot, nom de famille qui n'a pas encore disparu.

Ces exemples suffiront, je crois, à démontrer combien de conceptions fausses persistent encore dans les idées de nos historiens du Jura au sujet de l'origine des noms des localités du pays. Il y a là un vaste champ de recherches, qui demanderaient, il est vrai, beaucoup de temps et une patience de bénédictin. La méthode à suivre consisterait à relever d'abord sur une carte détaillée, l'atlas de Siegfried, par exemple, les noms de toutes les localités (villes, villages, hameaux, forêts, champs) d'une même région, à les classer ensuite par ordre alphabétique, à comparer entre eux les lieux qui portent le même nom ou des noms analogues et enfin à rechercher le sens que ce nom peut offrir et voir s'il convient à toutes les localités homonymes. Ce travail est fait en partie ; M. Brandstetter, de Lucerne, s'occupe à établir le catalogue des noms de lieux de la Suisse ; il en a déjà recueilli plus de cent mille.

En attendant qu'un de nos jeunes concitoyens veuille bien se charger d'une œuvre aussi laborieuse que méritoire, il n'est pas impossible d'indiquer dès maintenant comment se sont formés les dénominations d'un grand nombre de localités jurassiennes. Souvent nos villages ont gardé le nom du premier propriétaire de la ferme, court ou *villa* autour de laquelle ils se sont groupés. C'est le cas pour Bressaucourt, Courtemautry, Courtedoux (en 814, *Curtis Udalphi*), Fregiécourt, Miécourt, etc., etc. Courtaillafre est la propriété du faïvre (forgeron) ; Courrendlin, en allemand *Rennendorf*, a à peu

qui allait surgir.

— Ce soir... Annonce ma visite à Clotilde pour cet après-midi... Si elle est inébranlable dans sa résolution, alors...

Ce fut blême d'angoisse que Marthe annonça à celle qui s'obstinait à ne pas la nommer sa sœur, la visite de l'importun mari.

— Encore ! soupira Clotilde. Oh ! Marthe, que je suis lasse !... Il ne veut donc pas comprendre ?

— Je crois qu'il a compris, et qu'il va prendre, pour te complaire, quelque résolution désespérée, riposta Marthe apremment.

Mme Comandre fondit en larmes.

— Vais-je perdre ton amitié ?... Jamais tu ne m'as parlé ainsi.

— Mon amitié est robuste, heureusement, jeta Marthe avec hauteur ; j'espère qu'elle résistera.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 6

VAINCU

— Alors, vous êtes sûr qu'un divorce la ruine, donne sa fortune à cet indigne père ?

— Halte-là... comme il y va !... sûr ?... mais je ne suis sûr de rien !... Est-on jamais sûr de quelque chose avec Sa Majesté le Code ?... Onques n'ai vu affaire semblable pendant mes trente années d'exercice... Je dis simplement que les motifs forcément invoqués peuvent conclure à la nullité du mariage, et fournir, tout au moins, matière à procès... Voyez-vous cette pauvre petite Clotilde, perdue dans le monde des

robes noires, et finissant, la cervelle à l'envers par tout concéder... Maintenant, mon cher Monsieur, si vous persistez, partez pour Paris, et consultez de plus compétents que moi.

A la suite de cette conversation, Emile resta plusieurs jours sans aller voir sa femme... Marthe vint le rejoindre à plusieurs reprises, et toujours le trouva sombre, agité, étrangement préoccupé,

— Qu'as-tu ? interrogeait-elle tendrement, anxieusement. Quel projet insensé poursuis-tu ?

— Tu as dit le mot, répondit-il enfin. Un projet bizarre, insensé, mais possible, je crois.

— Tu me diras ?...

— Oui, tu sauras tout... Autrement, pauvre petite, tu t'imaginerais que je manque à mon serment.

— Quand vas-tu me dire... cela ? balbutia-t-elle, épouvantée devant cette chose inconnue